

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 670 accordant une permission de vingt et un jours à Abdi Didar.

n° 670

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juillet 1948

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 réorganisant les cadres locaux autochtones

Vu la demande de permission formulée par le commis administratif 11° échelon Abdi Didar en service à la douane ; Qu la proposition du chef du service des douanes,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une permission d'absence de vingt et un jours pour en jouir au Somaliland britannique est accordée au commis administratif, 11° échelon, Abdi Didar, en service à la douane. Art. 2. — La présente décision, qui prendra effet à compter du 1° juillet 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.